

# Notes sur les armoiries de familles neuchâtelaises [suite]

Autor(en): **Pury, Jean de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **1 (1887)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789669>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



que ceux de Claude Wachet et de Conrad Alfolter, il mesure 28 millimètres de diamètre. L'écusson, de forme un peu lourde, porte un seul large chevron chargé d'une croizette (fig. 64).

Nous savons que Nicolet Tribolet, conseiller et receveur de Neuchâtel est l'ancêtre commun des diverses branches de cette famille dont une seule, l'aînée de toutes, a subsisté jusqu'à nous. Il est dès lors naturel d'admettre que le sceau fig. 64 porte l'armoirie originale de laquelle sont sorties des variantes diverses dont l'une a fini par prévaloir.

Le premier phénomène à constater c'est le dédoublement du chevron; on peut en fixer la date à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et un joli coffre de cette époque nous montre assez clairement la façon dont s'opéra ce dédoublement. Il porte une armoirie, si je puis m'exprimer ainsi, transitoire: deux chevrons, mais si minces qu'ils ne sont évidemment que le résultat d'un dédoublement des contours du chevron primitif. (Fig. 65).

Dès lors seulement les pièces principales de l'écu sont fixées et pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle la plupart des branches de la famille Tribolet portèrent: de gueules à deux chevrons d'or et une croizette d'argent en coeur. Au siècle suivant la croizette disparut, je ne sais pourquoi; j'ai vu de beaux bapts où l'écusson laisse encore entrevoir les contours de cette pièce soigneusement grattée au couteau.

Les Registres armoriés de la ville ne connaissent plus que le simple écusson de gueules aux deux chevrons d'or (fig. 66.) et nous devons en conclure que ces belles armes furent celles des branches assez nombreuses éteintes au siècle passé et au commencement du siècle actuel. Ces émaux sont aussi, bien certainement, les plus anciens et, si nous en croyons divers exemples analogues, ils dateraient du règne de la maison de Baden Hochberg.

L'Armorial manuscrit de la Bibliothèque de la ville donne les armes ci-dessus, puis, sous le nom de "Tribolet-Hardy", un autre écusson: d'azur aux deux chevrons d'or, une croizette du même en coeur et un lion naissant aussi d'or, en pointe. (fig. 67.)

Il y a là une légère erreur qui consiste à attribuer ces armes en propre aux Tribolet-Hardy. Mais une petite digression généalogique est ici indispensable. Le banneret Jean Tribolet, fils aîné de Nicolet cité plus haut



Fig. 66.



Fig. 64.



Fig. 67.



Fig. 65.



diag. J. de P.

ent de Catherine, fille du Conseiller d'Etat Guillaume Hardy, dernier de son nom, plusieurs fils dont l'aîné, Nicolas, Conseiller d'Etat, auteur de la seule branche encore vivante, obtint de succéder au fief Hardy à la condition de perpétuer, en l'ajoutant au sien, le nom de sa mère. Or les armes ci-dessus furent octroyées par le roi Henri IV, en 1593, au Chevalier Jean Jacques Tribolet, frère cadet de Nicolas.

Il est probable que le champ d'azur, substitué au champ de gueules, fut emprunté aux armes de France, et que le lion naissant fut ajouté aux pièces de l'écu en mémoire de la valeur du chevalier. Ce dernier n'ayant pas laissé de postérité, la branche aînée paraît avoir d'abord adopté ses armes sans modifications, puis avoir abandonné le lion et la croisette, de sorte qu'elle se trouva porter les mêmes armes que les autres branches à la seule différence de l'émail du champ.

Je crois que par une étude attentive des monuments, meubles, pièces gravées, sceaux, etc. on pourrait arriver à déterminer avec plus de précision l'histoire de ces armes; on pourrait, en particulier, fixer l'époque de chaque variation et la branche ou l'individu à qui elle est due. Cependant il m'a paru intéressant de noter ici, malgré le vague qui plane encore sur ces points, le résultat de mes premières recherches.

Neuchâtel, 16 avril 1887.

Jean de Pury.

### Bibliographie.

Reçu en mai, avec remerciements aux expéditeurs:

1. Moniteur de la Légion d'honneur. Paris. N° d'avril 1887.
2. Algemeen Nederlandsch Familienblad, Tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht - Wapen. Zegelkunde, etc. Dir. M. A. Vorsterman van Oyen. La Haye N° 5.
3. Der Deutsche Herold. Zeitschrift für Heraldik, Sphragistik u. Genealogie. Organ des Vereins "Herold", in Berlin. N° de Mai 1887.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à ce dernier journal du bienveillant article qu'il nous a consacré en mai et l'en remercions vivement.

Il sera rendu compte à nos lecteurs de tous les articles que ces journaux pourraient publier relativement à la Suisse.